

Non à la dangereuse initiative pour un frein aux coûts !

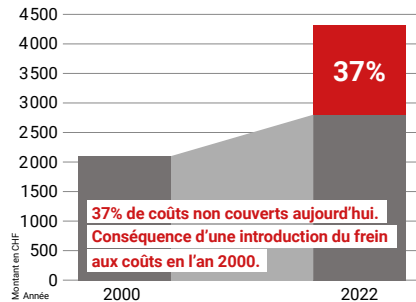
Mauvaise prise en charge en cas de mauvaise conjoncture !



Les soins ne doivent pas dépendre de la conjoncture.

Le mécanisme du « frein aux coûts » est absurde. Il lie les dépenses de santé à l'évolution économique. Or, lorsque l'économie va mal, la santé de la population a tendance à se détériorer. Le chômage, par exemple, constitue un risque majeur pour la santé. Cette dangereuse initiative limite donc le plus strictement l'accès aux soins au moment où ils sont le plus nécessaires. Un système de santé de qualité doit répondre aux besoins des patient-es, et non aux aléas de la conjoncture.

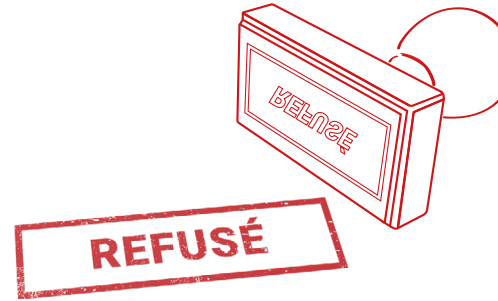
Payer de sa poche une consultation médicale sur trois ?



Le frein aux coûts est trompeur, c'est de la poudre aux yeux.

L'initiative « pour un frein aux coûts » fixe un objectif de coûts, mais pas de solutions pour l'atteindre. En réalité, elle plafonnerait arbitrairement les prestations de l'assurance de base, indépendamment des besoins réels. Si nous avons introduit un tel frein aux coûts en l'an 2000, plus d'un tiers des prestations de l'assurance de base ne seraient pas couvertes aujourd'hui. Les patient-es dépendant d'un financement solidaire des soins seraient ainsi les principales victimes de ces mesures restrictives.

Moins de prise en charge par les caisses-maladie.



Le Conseil fédéral met en garde contre le rationnement.



Le frein aux coûts nous pousse vers une médecine à deux vitesses.

En évoquant les coûts de la santé, l'initiative s'attaque en fait aux prestations financées par l'assurance de base. Et elle souhaite les limiter. Il ne s'agit donc pas de baisser les primes des assurés-es, mais de fixer un seuil au-delà duquel l'assurance de base ne rembourserait plus les prestations. Seules les personnes pouvant payer leurs traitements de leur poche continueraient à être bien soignées en tout temps. L'initiative conduirait donc inévitablement à un rationnement arbitraire des soins et à une médecine à deux vitesses.

Un plafonnement budgétaire conduit au rationnement des soins.

Le frein aux coûts fixe un budget global indépendamment des besoins. Les coûts pris en charge par l'assurance de base ne devraient pas augmenter de plus d'un cinquième de plus que les salaires nominaux. Des exemples à l'étranger ont montré que cela entraînerait de longs délais d'attente ainsi que des pénuries d'approvisionnement. Le Parlement a déjà introduit les objectifs économiques demandés dans le cadre du 2e paquet de mesures de maîtrise des coûts. Mais ceci sans plafonnement automatique des frais couverts par l'assurance de base et donc sans risque de rationnement.

Source : OFS et OFSP ; taux de croissance autorisé selon la disposition transitoire

La paperasse inutile paralyse les soins !

L'excès de réglementation sature les ressources.

Au cours des 20 dernières années, la Loi sur l'assurance maladie a été révisée 44 fois. De toute évidence, l'évolution des coûts de la santé ne résulte pas d'une réglementation insuffisante. Au contraire, la bureaucratie croissante consomme toujours plus de ressources. Cette initiative contre-productive illustre parfaitement les coûts élevés provoqués par une régulation excessive. Chaque année, de nouvelles mesures administratives aussi rigides qu'inadéquates devraient être introduites. L'initiative engendrerait un tel flot de réglementations que le système de santé tournerait au ralenti. La paperasse y règnerait en maître, au détriment des patient-es.



Le frein aux coûts va à l'encontre de l'initiative sur les soins infirmiers !

Plafond de coûts nuisible pour le personnel soignant.

Les coûts de la santé sont principalement liés au financement des ressources nécessaires au bon fonctionnement du système. Le frein aux coûts augmenterait la pression sur le personnel soignant et irait à l'encontre de l'initiative sur les soins infirmiers, plébiscitée par le peuple en 2021. La nécessité d'économiser renforcerait la pénurie de personnel qualifié et conduirait à des ruptures d'approvisionnement.



L'initiative est malsaine.

Ce « frein aux coûts » générerait paradoxalement des coûts supplémentaires.

Avec le frein aux coûts, des patient-es ne recevraient pas ou trop tardivement les soins adéquats. Cela pourrait même générer des coûts supplémentaires car les traitements deviendraient plus complexes. Une prise en charge efficace et rapide permettrait pourtant à ces personnes de reprendre leur vie active plus tôt. En plus d'une meilleure qualité de vie, cela ferait économiser des coûts en matière de soins, mais aussi de rentes d'invalidité et de survivants.



Le 9 juin, nous disons NON à l'initiative dangereuse pour un frein aux coûts !



Sophie Ley
Présidente
Association suisse
des infirmières et
infirmiers SBK-ASI



Sébastien Jotterand
Vice-président mfe
Médecins de famille et
de l'enfance Suisse



Thomas Heiniger
Président
Aide et soins à
domicile Suisse



Martine Ruggli
Présidente
Société Suisse
des Pharmaciens
pharmaSuisse



Philippe Eggimann
Vice-président FMH
Fédération des
médecins suisses



Mirjam Stauffer
Présidente
Physioswiss

Le frein aux coûts vise à plafonner les dépenses de santé en freinant l'accès aux soins selon la conjoncture. Avec ce mécanisme absurde, c'est même en cas de pandémie que l'accès aux soins serait réduit le plus strictement.